



CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION STRASBOURG-HOCHFELDEN
Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 30.000 euros
27 rue de Strasbourg – 67270 HOCHFELDEN
RCS Strasbourg 539 882 563

Tarifs d'honoraires des actes médicaux les plus courants pratiqués par votre médecin au 02 janvier 2026¹

Le Docteur Cédric GRASSWILL exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

Le Docteur Delphine OSSWALD exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

Le Docteur Marion SCHAEFFER exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

« Votre médecin exerçant dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, détermine librement, à ce titre, le montant de ses honoraires qui peuvent donc être supérieurs à ceux fixés par la Convention le liant à la sécurité sociale. Ce montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure, conformément à l'article 53 du Code de déontologie médicale, en tenant compte de la complexité de l'acte, de la situation du patient, de la réglementation en vigueur ou de circonstances particulières.

La facturation de dépassements d'honoraires est par ailleurs interdite pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)² sauf en cas d'exigence exceptionnelle de leur part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués. »

« Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondants à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut pas vous être imposé ».

Remboursement par la sécurité sociale des actes réalisés par votre médecin ophtalmologiste :

- 70% si parcours de soins coordonnés (90% en Alsace sauf régimes spéciaux)
 - 30% hors parcours de soins coordonnés
 - 100% si ALD (affection longue durée), maternité, CMU/ACS (nouvellement CSS), AME
- Remboursement par les assureurs complémentaires : selon contrat**

Notre centre est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 18h. Néanmoins, pour souscrire à votre convenance et conformément aux dispositions de la convention médicale, un rendez-vous pourra

¹ En application de l'Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins

² Désormais remplacées par la « Complémentaire Santé Solidaire avec ou sans participation financière » : <https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/complementairesantesolidaire.php>



CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION STRASBOURG-HOCHFELDEN
Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 30.000 euros
27 rue de Strasbourg – 67270 HOCHFELDEN
RCS Strasbourg 539 882 563

vous être donné le samedi : quel que soit le secteur du médecin, un dépassement modéré du tarif conventionnel sera appliqué le samedi avec tact et mesure.

ACTES PROFESSIONNELS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (Tarifs SECTEUR 1)

	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation (dans le cadre du parcours de soins coordonnés) / *Majoration pour adressage urgent sous 48h (+MCU)	30€	30€
	+15€	+15€
Consultation (hors parcours de soins coordonnés)	35€ (maximum)	25€
Consultation complexe	46€	46€
Consultation très complexe	60€	60€
Avis ponctuel de consultant (APC)	60€	60€
Acte non remboursable	Voir lentilles de contact	Voir lentilles de contact

ACTES PROFESSIONNELS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (Tarifs SECTEUR 2)

	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation ***	30€	30€
Consultation (CS)	60€	23€
Avis ponctuel de consultant (APC)	60€	60€
Acte non remboursable	Voir lentilles de contact	Voir lentilles de contact

Un acte spécifique non remboursable par la sécurité sociale peut être réalisé en même temps qu'un acte remboursable (Art.66 Convention médicale).

« Votre médecin doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 €, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation ».



CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION STRASBOURG-HOCHFELDEN
Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 30.000 euros
27 rue de Strasbourg – 67270 HOCHFELDEN
RCS Strasbourg 539 882 563

Tarifs d'honoraires des actes médicaux les plus courants pratiqués par votre médecin au 02 janvier 2026

ACTES TECHNIQUES LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (SECTEUR 1)

Accès direct spécifique : Lunettes, Glaucome	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Biométrie + Fond d'œil	47,76€	47,76€
Fond d'œil + exploration des flux lacrymaux	38,67€	38,67€
Fond d'œil + pachymétrie	39,21€	39,21€
Fond d'œil + RNM	38,99€	38,99€
OCT + Biométrie	65,81€	65,81 €
OCT + exploration des flux lacrymaux	58,80€	58,80€
OCT + Fond d'œil	63,74€	63,74€
OCT + Pachymétrie	59,34€	59,34€
OCT + RNM	59,12€	59,12€
Pachymétrie + exploration des flux lacrymaux	29,88€	29,88€
Pachymétrie + RNM	30,20€	30,20€
RNM + Exploration flux lacrymaux	29,43€	29,43€
TOPO + Exploration flux lacrymaux	32,03€	32,03€
TOPO + Pachymétrie	32,57€	32,57€
TOPO + RNM	32,35€	32,35€
Vision binoculaire + motricité	40,02€	40,02€
Vision binoculaire + RNM	36,86€	36,86€
Laser Yag	83,60€	83,60€
Laser Rétinien	101,16€	101,16€
Laser IP	83,60€	83,60€
Laser tumeur paupière	41,80€	41,80€
Laser Xanthélasma	41,80€	41,80€
IVT Unilatérale	83,60€	83,60€
Acuité visuelle – Réfraction	20,80€	20,80€
Certificat médical	80€	Hors nomenclature



CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION STRASBOURG-HOCHFELDEN
Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 30.000 euros
27 rue de Strasbourg – 67270 HOCHFELDEN
RCS Strasbourg 539 882 563

ACTES TECHNIQUES LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (SECTEUR 2)

Accès direct spécifique : Lunettes, Glaucome	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Biométrie + Fond d'œil	47,76€	47,76€
Fond d'œil + exploration des flux lacrymaux	38,67€	38,67€
Fond d'œil + pachymétrie	39,21€	39,21€
Fond d'œil + RNM	38,99€	38,99€
OCT + Biométrie	65,81€	65,81 €
OCT + exploration des flux lacrymaux	58,80€	58,80€
OCT + Fond d'œil	63,74€	63,74€
OCT + Pachymétrie	59,34€	59,34€
OCT + RNM	59,12€	59,12€
Pachymétrie + exploration des flux lacrymaux	29,88€	29,88€
Pachymétrie + RNM	30,20€	30,20€
RNM + Exploration flux lacrymaux	29,43€	29,43€
TOPO + Exploration flux lacrymaux	32,03€	32,03€
TOPO + Pachymétrie	32,57€	32,57€
TOPO + RNM	32,35€	32,35€
Vision binoculaire + motricité	40,02€	40,02€
Vision binoculaire + RNM	36,86€	36,86€
Laser Yag	83,60€	83,60€
Laser Rétinien	101,16€	101,16€
Laser IP	83,60€	83,60€
Laser tumeur paupière	71,80€	41,80€
Laser Xanthélasma	71,80€	41,80€
IVT Unilatérale	183,60€	83,60€
Acuité visuelle – Réfraction	20,80€	20,80€
Certificat médical	80€	Hors nomenclature

Nous réalisons un devis pour tout dépassement d'honoraires d'actes et prestations, égal ou supérieur à 70 euros.

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais.



CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION STRASBOURG-HOCHFELDEN
Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 30.000 euros
27 rue de Strasbourg – 67270 HOCHFELDEN
RCS Strasbourg 539 882 563

Lentilles de contact	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Forfait adaptation simple (hors nomenclature)	120€	Hors nomenclature
Forfait adaptation lentilles souples avec astigmatisme (hors nomenclature)	140€	Hors nomenclature
Forfait adaptation Presbytie ou lentilles rigides	150€	Hors nomenclature
Orthokératologie	350€	Hors nomenclature

Nous réalisons un devis pour tout dépassement d'honoraires d'actes et prestations, égal ou supérieur à 70 euros³.

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais.

³ Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins